

Réunion du 23 janvier 2004

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR)
Mmes Marie-France BENASSY (Centre de Recherches TOTAL Solaize), Béatrice BESANÇON (Préfecture - SIDPC), Isabelle BIELLI (Grand Lyon - Mission Ecologie), Isabelle ROUSSEL (APPA),
MM. Gérard BERNE (DRIRE Rhône-Alpes - secrétariat du SPIRAL), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes - DEN), Frédéric BOUVIER (COPARLY), Bruno FABRES (CIRE Rhône-Alpes-Auvergne), Pierre GAGNEUX (CIL Etats-Unis), Yves GUITTON (UIC Rhône-Alpes), Romain HABEAU (DDASS 69), Ernest HERNANDEZ (Service Environnement de Vénissieux), Eric LEFEVRE (DRIRE Rhône-Alpes - GS 69), Gustave MAISONNEUVE (UFC Que Choisir ?), Roland MINODIER (Union CIL), Guillaume SCHMITT (APPA), Edmond THIBAUT (Raffinerie TOTAL Feyzin), Jean VILLIEN (Grand Lyon - Mission Ecologie)

Excusés : Mme Valérie FORMISYN (DDASS 69 - Hygiène Publique), Isabelle MONTAG (conseillère municipale Saint-Fons),
MM. Pascal BEADES (ALPOLAIR), Thomas de CHARENTENAY, Dr. Jean François JUSOT (CIRE Rhône-Alpes-Auvergne), Rémy LEDYS (CCI de Lyon), Philippe RITTER (Ville de Lyon - Ecologie Urbaine).

M. REPELIN ouvre la séance en remerciant les participants et en souhaitant la bienvenue au nouveau membre du SPIRAL AIR, M. Bruno FABRES, représentant la CIRE (Cellule InterRégionale d'Epidémiologie), invitée à participer au SPIRAL AIR pour apporter une compétence sur l'aspect sanitaire. M. FABRES présente la CIRE : structure ayant pour territoire de compétence la région Rhône-Alpes et l'Auvergne, dont 8 personnes assurent le fonctionnement ; antenne régionale de l'Institut de Veille Sanitaire, sa mission est d'apporter un soutien méthodologique aux autorités sanitaires.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2003

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du SPIRAL AIR, le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2003 est approuvé.

2. Etat d'avancement du dispositif RESPIRALYON

2.1 Retour sur la conférence de presse

M. REPELIN indique que la présente réunion du SPIRAL AIR a pour objectif de présenter l'état d'avancée du dispositif RESPIRALYON lancé par une conférence de presse le 24 novembre 2003, de définir précisément les attributions et missions des différents acteurs et d'entériner des orientations.

M. BERNE rapporte que certains médias se sont spontanément manifestés pour réaliser des reportages sur le dispositif RESPIRALYON : Le Progrès a réalisé un article, TLM souhaite interviewer des volontaires du « réseau de nez »¹. Il indique qu'à la demande de la Préfecture, il va par ailleurs présenter le dispositif au Conseil Départemental d'Hygiène le 29 janvier 2004.

2.2 Mise en place du « réseau de nez »

Mme ROUSSEL présente l'état d'avancement de la mise en place du « réseau de nez » :

► Recrutement des « nez » du réseau :

- suite, d'une part à la conférence de presse où M. REPELIN a lancé un appel aux volontaires que les médias ont répercuté dans leurs articles, et d'autre part à l'information des communes par le secrétariat du SPIRAL AIR au moyen de lettres adressées aux maires et de l'envoi des documents d'information du dispositif RESPIRALYON : 175 personnes se sont inscrites pour participer au « réseau de nez »
- d'autres volontaires sont espérés puisque la campagne de sensibilisation se poursuit par l'acheminement par l'APPA des documents d'information du dispositif aux médecins généralistes et pharmaciens des communes du Grand Lyon afin qu'ils puissent les mettre à disposition de leurs clientèles
- dans un second temps, les déficits en volontaires constatés dans le maillage² du territoire du Grand Lyon seront ciblés et les communes déficitaires contactées³

► Constitution du « réseau de nez » :

- pour le moment, aucune candidature n'est rejetée à partir du moment où le volontaire se dit conscient de l'implication temporelle sous tendue par la participation au « réseau de nez »
- l'APPA a demandé aux volontaires de chercher un suppléant qui les remplacerait en cas d'indisponibilité
- après les réunions d'information des volontaires qui auront prochainement lieu⁴, des tests olfactifs seront organisés par le laboratoire de Neurosciences & Systèmes Sensoriels de l'Université Lyon 1 au cours des mois de mars et avril, puis les volontaires souhaitant intégrer le « réseau de nez » formaliseront leur volonté en signant une charte d'adhésion. Les supports de consignations leur seront alors donnés afin qu'ils puissent s'entraîner aux procédures d'observation et de consignation⁵
- les données du « réseau de nez » : coordonnées et observations des volontaires sont intégrées dans une base de données constituée et gérée par COPARLY sous interface sécurisée et avec des accès limités aux seuls animateurs du « réseau de nez » c'est-à-dire au secrétariat du SPIRAL AIR, à l'APPA et à COPARLY

¹ TLM, M6, France 2, France 3 ont réalisé des reportages sur le « réseau de nez »

² Rappel sur la spatialisation du « réseau de nez » : les lieux d'observation des volontaires du « réseau de nez » devront être en adéquation avec le maillage du territoire de la communauté urbaine de Lyon défini pour garantir des résultats statistiquement cohérents et constitué par 200 mailles représentatives de la densité démographique et du bâti.

³ Le secrétariat du SPIRAL AIR va envoyer aux maires des communes où il manque des volontaires une lettre signée de M. REPELIN les informant de ce manque.

⁴ Deux réunions d'information se sont tenues les lundi 24 et jeudi 26 février 2004 respectivement à Villeurbanne et Vénissieux. Sur les 259 personnes intéressées pour participer au « réseau de nez », 174 ont pu venir assister à ces réunions. Le programme de ces réunions et les éléments du dossier remis aux volontaires seront intégrés dans le dossier de séance de la prochaine réunion du SPIRAL AIR.

⁵ Le Comité de Pilotage qui s'est réuni le 12 février 2004 a indiqué à l'APPA son souhait que, d'une part le passage de ces tests ne soit pas une condition impérative avant tout commencement des observations par les volontaires, et d'autre part qu'à l'issue des réunions d'information, ceux-ci soient donc invités à commencer à « humer » l'air extérieur, consigner leurs observations et les renvoyer à l'APPA. Ce commencement constituant pour chacun, volontaire, APPA, COPARLY, une période de rodage.

- l'APPA propose que la fin du processus de constitution du « réseau de nez » soit formalisée par une cérémonie de lancement réunissant l'ensemble des « nez »⁶

En réponse à M. BOUVIER s'enquérant du rétro planning, Mme ROUSSEL indique que l'APPA prévoit de prendre des rendez-vous pour les tests olfactifs au cours des réunions d'information des volontaires, puis démarrage et rodage en février ou mars.

M. BERNE indique que les documents intégrés dans le dossier de séance : charte d'adhésion au « réseau de nez » et protocole d'animation et de suivi du « réseau de nez » par l'APPA sont les projets communiqués par l'APPA et seront donc examinés, modifiés si nécessaire, puis validés en comité de pilotage⁷. Les membres du SPIRAL AIR ayant des remarques sont invités à les communiquer au secrétariat du SPIRAL.

En réponse, d'une part à M. VILLIEN s'enquérant du carroyage établi pour le « réseau de nez », et d'autre part à M. GUITTON demandant les zones déficitaires en volontaires, M. BOUVIER indique que par rapport au maillage établi, le sud de l'agglomération est d'ores et déjà pourvu tandis que les communes telles que Bron, Cailloux-sur-Fontaine, Caluire-et-Cuire, Dardilly, Jonas, La Tour de Salvagny, Limonay, Rillieux, Saint-Priest, Vénissieux, Villeurbanne, sont encore déficitaires.

En réponse à M. HERNANDEZ demandant de plus amples informations sur l'organisation et le déroulement des réunions⁸, M. REPELIN indique que ces réunions sont destinées aux seules personnes souhaitant participer au « réseau de nez ».

En réponse à M. REPELIN s'enquérant de la diffusion des documents aux médecins généralistes et pharmaciens, puis de M. BERNE rappelant que l'origine de la sollicitation de l'Ordre des Médecins proposée par l'APPA était d'avoir plus de poids, M. RITTER indique que le Conseil de l'Ordre des Médecins ne veut pas communiquer ses fichiers d'adresse et qu'il faudrait communiquer le projet de lettre pour qu'il l'examine.

Compte tenu du temps déjà pris par ces démarches et de la possibilité mentionnée par M. VILLIEN de disposer auprès de son service d'un listing des médecins des communes du Grand Lyon, M. BERNE propose que soit réalisé un mailing si aucune décision n'est formulée rapidement par le Conseil de l'Ordre des Médecins⁹.

Mme ROUSSEL indique que l'OCP, grossiste distributeur des pharmacies accepterait de livrer les documents aux pharmaciens. Il reste néanmoins à confirmer qu'ils sont en mesure de ne livrer que les pharmaciens des communes du Grand Lyon¹⁰.

2.3 Portail internet du dispositif RESPIRALYON

M. BOUVIER rappelle que le site internet du dispositif RESPIRALYON est issu d'une rapide réalisation pour répondre à l'intérêt de son ouverture pour la conférence de presse. Sa forme et son contenu évolueront dans les prochains mois.

⁶ Le Comité de Pilotage qui s'est réuni le 12 février 2004 a préféré ne pas donner lieu pour le moment à un tel rassemblement, les deux réunions d'information ayant déjà permis une formalisation de l'implication des volontaires et une mise en relation avec les gestionnaires du « réseau de nez ». Par contre, il a abondé dans le sens d'une présentation du dispositif RESPIRALYON au cours du « mois de l'environnement et du développement durable » qui se tiendra en juin. Un projet est en cours de discussion au sein du Grand Lyon sur ce point.

⁷ Les documents définitifs issus des modifications du comité de pilotage et du secrétariat du SPIRAL AIR sont en annexe du présent compte rendu. La charte d'adhésion a été remise aux volontaires au cours des réunions d'information. Le protocole est à la disposition des volontaires en faisant la demande.

⁸ Le déroulement des réunions a été vu en comité de pilotage le 12 février 2004 et a abouti au programme joint au dossier de séance de la réunion du prochain SPIRAL AIR.

⁹ L'APPA a finalement réalisé un mailing des dépliants et affiches sur RESPIRALYON, accompagnés d'une lettre produite par le secrétariat du SPIRAL AIR et signée de M. REPELIN, sur la base des fichiers d'adresse communiqués par la Mission Ecologie du Grand Lyon. Les médecins des communes déficitaires ont été ciblées en premier.

¹⁰ L'OCP s'est dit en mesure de réaliser cette livraison ciblée.

Le comité de pilotage a validé le principe d'une base de données unique comportant et centralisant toutes les données sur les différentes actions du dispositif RESPIRALYON, ainsi que son organisation et son menu administration. Ce dernier se décline selon 3 comptes ayant un accès distinct, respectivement pour le SPIRAL AIR, la gestion du « réseau de nez » par l'APPA et la gestion des signalements d'odeurs par le SPIRAL AIR.

- Le compte du SPIRAL AIR permet d'accéder à des statistiques de visites du site, de ses différentes pages.
- Celui sur le « réseau de nez », sera utilisé par l'APPA et comportera différentes tables permettant de gérer les personnes inscrites, de visualiser ce que les nez internautes auront saisi, de saisir les consignations papiers, puis de valider par semaine toutes les observations des « nez » afin que COPARLY puisse ensuite les exploiter.
- L'interface sur les signalements d'odeur permettra au secrétariat du SPIRAL AIR de saisir et suivre les signalements, de les valider afin qu'ils soient intégrés par COPARLY dans la réalisation de l'état des lieux des nuisances olfactives, en complément des données du « réseau de nez », et si le signalement le justifie de l'orienter vers les services compétents. Des statistiques des signalements d'odeurs par jour, mois sont aussi prévus.
- Une interface est aussi mise en place pour que les volontaires du « réseau de nez » le souhaitant puissent saisir leurs observations en ligne selon le même principe que la consignation écrite¹¹ à savoir : saisie d'une fiche hebdomadaire récapitulant si des odeurs ont été ou non perçues chaque jour de la semaine et saisie d'une fiche d'observation pour chaque odeur ressentie.

Grâce aux informations fournies par le Grand Lyon, COPARLY mettra aussi en place un géoréférencement des volontaires du « réseau de nez », une cartographie de la fréquence des signalements d'odeurs par les « nez » du réseau qui pourra être couplée aux signalements d'odeur tout public.

En réponse à M. VILLIEN, s'enquérant de la fréquence des résultats, M. BOUVIER indique que les signalements d'odeurs réalisés par le public seront cartographiés en temps réel dans les prochains mois. Par contre, l'échéance des résultats du « réseau de nez » et la mise en ligne d'une cartographie régulière des données du « réseau de nez » n'ont pas encore été discutés en comité de pilotage. M. BOUVIER indique que les citoyens souhaitent en général avoir des informations rapidement. Par conséquent, contrairement aux autres sites des opérations similaires, COPARLY va essayer de mettre en place un site réactif, notamment en terme de cartographie. Puis on peut envisager une logique de news, qui serait gérées par le SPIRAL AIR.

Les principes d'organisation, de fonctionnement et de gestion de la base de données du site internet du dispositif RESPIRALYON sont soumis à la discussion des membres du SPIRAL AIR. Ces principes sont validés et adoptés à l'unanimité par le SPIRAL AIR.

2.4 Signalement d'odeur par tout habitant du Grand Lyon

M. BERNE fait le compte rendu de l'entrevue qu'il a eue avec la Direction Générale de l'Administration de la Préfecture (*document joint au dossier*) ; celle-ci a permis de valider la forme et les principes du dispositif de signalement d'odeur.

A l'heure actuelle, il est systématiquement demandé d'écrire en Préfecture. Dans l'avenir, si

¹¹ Le comité de pilotage a établi et validé le contenu et la forme de ces fiches de consignation (documents intégrés dans le protocole joint au présent compte rendu). Le contenu des fiches détaillant l'épisode d'odeur perçu a été calqué sur le formulaire de signalement d'odeur.

un citoyen téléphone pour signaler une odeur, la structure contactée lui indiquera de rapporter son signalement soit en le saisissant directement en ligne sur le site de RESPIRALYON, soit en remplissant le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable sur le site internet de RESPIRALYON, disponible auprès de sa mairie ou du secrétariat du SPIRAL AIR. La Préfecture a réaffirmé sa volonté que le SPIRAL AIR centralise l'ensemble des signalements d'odeurs, qui devront donc lui être envoyés.

La procédure de traitement des signalements d'odeurs sera la suivante :

- si la source est indiquée avec précision, le signalement suivra un cheminement similaire à celui d'une plainte administrative écrite. S'il est relatif à une ICPE, il sera adressé à la DRIRE ou à la DSV, selon les cas.
- sinon, il sera exploité par COPARLY en complément des données du « réseau de nez ».

En réponse à M. VILLIEN demandant le cheminement des signalements d'odeurs au niveau des mairies, M. BERNE indique qu'il leur sera demandé de réagir de manière identique à la préfecture, néanmoins, le traitement des signalements d'odeurs ne relève pas uniquement des services d'inspection de l'Etat (cas des ICPE) mais aussi, selon leur nature des mairies ou bureau d'hygiène.

M. BOUVIER rajoute que le formulaire de signalement d'odeur réoriente explicitement vers les pompiers ou Gaz de France pour toute odeur de gaz.

2.5 Procédure de gestion de « crise olfactive »

M. BERNE rappelle qu'il a été constaté que lors d'un épisode olfactif important, ou lorsqu'une odeur inquiète les gens pour leur santé, la majorité des appels téléphoniques sont reçus par les services de secours, en priorité par les pompiers, voire par Gaz de France.

Courant janvier 2004, un épisode olfactif gênant (odeur de « patate chaude ») a été perçu dans plusieurs zones de la Courly, sans pour autant générer un afflux d'appels, probablement parce cette odeur semble ne pas être associée à un risque sanitaire. Le secrétariat du SPIRAL AIR a profité de cet épisode pour engager un test de prélèvement d'atmosphère odorante. COPARLY a assuré le prélèvement sur des adsorbants fournis par le laboratoire CARSO avec le matériel de prélèvement prêté par Mme BENASSY, du laboratoire de recherche de Total. Les résultats d'analyse n'ont pas révélé la présence de la molécule à l'origine de l'odeur : la méthionine (cf. mail Guitton pour nom exact de la molécule : aldéhyde méthyl-thiopropionique). Deux prélèvements auraient été nécessaires alors qu'un seul a été réalisé. La méthode de prélèvement demeure donc à affiner et valider, ainsi que celle d'analyse.

Mme BENASSY ajoute que les seuils olfactifs de détection d'une odeur sont parfois tellement faibles qu'ils sont nettement en deçà des seuils de détection analytique. Le problème se situe donc peut-être à ce niveau car il est connu que cette molécule est sentie alors que des quantités extrêmement faibles sont présentes dans l'atmosphère.

M. GUITTON abonde dans ce sens en rapportant que de petites quantités de cet aldéhyde rejetées génèrent des odeurs pestilentielles. L'origine de ces émanations peut tout aussi bien être d'une des cheminées de l'usine de Roussillon, que d'un container ou camion déchargé.

Mme BENASSY rappelle que les analyses ne révèlent aucune molécule soufrée, probablement parce que ces molécules sont extrêmement réactives et se détériorent rapidement. On atteint donc peut-être l'une des limites de la méthode envisagée jusqu'à présent. Aussi, des tests complémentaires sont nécessaires. Dans les premiers tests, des analyses semi quantitatives avaient été réalisées. Elles ont pour caractéristiques de ne pas

quantifier tous les produits mais de les exprimer en fonction de quantités de produits de référence. On peut donc observer des pics majoritaires dans différentes familles de produits mais on n'est pas en mesure de savoir ce qu'ils représentent les uns par rapport aux autres.

En réponse à M. BOUVIER demandant si les résultats de tels tests peuvent permettre d'avoir des indications sur le volet risque sanitaire, M. FABRE indique qu'ils ne sont pas pertinents pour trouver une relation quantifiant l'effet sanitaire par rapport à l'exposition/risque, l'exposition d'une population ne pouvant pas être déduite d'une mesure ponctuelle. Il faudrait étudier une zone d'étude et la population exposée.

En réponse à M. HERNANDEZ mentionnant qu'il serait aussi bienvenue de gérer les projets en instance, dont l'un concerne notamment les HAP pour lesquels un dossier communiqué à la DRIRE montre de nettes différences de corrélation entre les modélisations théoriques et les mesures réalisées sur le terrain, M. BOUVIER rapporte que COPARLY va installer pour sa part un appareillage de mesure à proximité de la source émettrice.

M. REPELIN rappelle que le SPIRAL AIR s'est attaché dans un premier temps à la problématique des odeurs mais qu'il a aussi pour mission de considérer d'autres axes et donc d'autres molécules.

M. BERNE indique à Mme BESANCON demandant si des consignes particulières et un protocole nouveau doivent être appliqués au niveau des services de la préfecture, que rien n'est changé à l'heure actuelle, faute d'éléments fiables à communiquer. Le courrier du Préfet adressé au SDIS et mettant en œuvre la procédure d'intervention à partir de 5 appels / nuit ou 10 appels / jour au SDIS n'est donc pas pour l'instant remis en question. La procédure de prélèvement sera présentée au SDIS lorsqu'elle sera finalisée.

M. REPELIN indique que l'investissement dans l'achat de matériel de prélèvement rentre dans le cadre du Schéma Départemental de Couverture et d'Analyse des Risques (SDCAR), mais les analyses devront par contre être financées par un autre moyen.

2.6 Budget du dispositif RESPIRALYON

M. REPELIN rappelle que l'Etat et le Grand Lyon se sont d'ores et déjà engagés à participer au financement du dispositif RESPIRALYON.

M. GUITTON rapporte que les industriels sont d'accord sur le principe pour aussi participer mais qu'ils ont besoin d'un budget prévisionnel aussi précis que possible pour statuer.

M. BERNE rappelle que pour l'année 2003, un budget forfaitaire a été accordé aux deux prestataires que sont l'APPA et COPARLY. Pour l'année 2004, il faut un budget prévisionnel plus précis ; COPARLY a d'ores et déjà communiqué des éléments, l'APPA est invitée à faire de même rapidement.

M. BOUVIER indique que l'Assemblée Générale de COPARLY a estimé à 20 000 euros le coût des prestations de COPARLY pour le dispositif RESPIRALYON¹².

M. GUITTON rappelle que le premier budget prévisionnel proposé par l'APPA pour l'année 2004 est à revoir à la baisse, comme cela avait déjà été mentionné dans une précédente réunion du SPIRAL AIR.

¹² il s'agit d'une estimation, le budget prévisionnel 2004 est en cours de discussion.

M. BERNE stipule que le budget 2003 de l'APPA finançait des actions sur début 2004. M. BOUVIER rappelle que COPARLY a réalisé un bon de commande à l'APPA pour la constitution du « réseau de nez »¹³.

Le budget global prévisionnel du dispositif RESPIRALYON, comportant donc le détail des différents postes, sera donc transmis à réception des éléments budgétaires de l'APPA et COPARLY.

2.7 Test de nez électroniques

M. BERNE rappelle qu'il avait été proposé de tester deux nez électroniques sur deux sites : l'un industriel (raffinerie de Feyzin), l'autre urbain (Step de Pierre-Bénite).

Mme BENASSY et M. THIBAUT indiquent que pour l'instant, au niveau de la raffinerie, il s'agit d'une première phase d'étude de faisabilité technologique car il y a des contraintes importantes : taux d'humidité, température... Un premier fournisseur potentiel de ce type de matériels a été contacté (ODOTECH), d'autres vont l'être comme ALPHA MOS qui a des exemples industriels au Japon.

Pour ce qui concerne les Step du grand Lyon, une réunion sera organisée¹⁴ avec les responsables des Step et le SPIRAL AIR.

3. Questions diverses

M. GUITTON demande si est engagé dans le Rhône la réalisation d'un inventaire des tours aéroréfrigérantes (notamment autres que celles des industries) qui peuvent être à l'origine de la légionellose, comme cela a été le cas en Isère (sur 28 tours inventoriées, seulement 9 étaient industrielles). M. RITTER rappelle en la matière les objectifs de santé publique et indique que cet inventaire va pouvoir être réalisé suite à la circulaire parue à cet effet (une déclaration des tours par leurs propriétaires est obligatoire en 2004).

Aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, la réunion est close. La prochaine réunion du SPIRAL AIR aura lieu le :

Mardi 11 mai 2004 à 9h30

au Groupe de Subdivisions du Rhône – DRIRE Rhône-Alpes
(2^e étage)
63, avenue Roger Salengro
69100 VILLEURBANNE

¹³ Le comité de pilotage du 12 février 2004 a arrêté et indiqué à Mme ROUSSEL que le budget 2004 de l'APPA était donc à chiffrer à partir du 1^{er} mai 2004.

¹⁴ Une réunion est organisée le 16 mars avec les responsables des Step, le secrétariat du SPIRAL, la DRIRE, COPARLY et une présentation sera faite par Odotech.